

# Gel des salaires

**12 ans que le point d'indice est gelé !  
12 ans que les agents de la Fonction Publique  
sont bercés par la voix de l'austérité salariale !**

La hausse de l'inflation incite certains employeurs privés à augmenter les salaires. L'État, en tant qu'employeur, envisage juste aujourd'hui une hausse du point d'indice, à l'été. Pour le moment, le taux de hausse n'est pas connu, et pour ceux à qui cela aurait échappé, des élections présidentielles sont prévues dans peu de jours.

Il y a quelque temps, c'est avec étonnement que l'on a pu lire une tribune du Directeur de la Caisse des Dépôts, haut fonctionnaire, qui dénonçait un dérèglement du capitalisme en raison de salaires trop bas par rapport aux revenus du capital.

L'augmentation de l'inflation a revalorisé le SMIC (mécanisme automatique d'indexation) et par conséquent, entraîné la révision des salaires bas de grilles des agents de la Fonction Publique.

Quelle plaisanterie de voir que les 4 premiers échelons du premier grade des catégories C sont les mêmes culminant à 343 points.

Entre le premier échelon de ce grade et le dernier, soit 19 ans pour y parvenir, l'augmentation est de 183 euros, soit moins de 10 euros par an !

Quelle gausserie, également, de voir que le premier échelon du premier grade des catégories B culmine également à 343 points !

Ce même agent de catégorie B commençait sa carrière à 14% au-dessus du SMIC en 2000.

Aujourd'hui il est au SMIC !

La ministre de la Fonction Publique annonçait à qui voulait l'entendre que le système du point d'indice était à bout de souffle afin de justifier ce gel.

Cela n'est pas sans nous faire penser aux discours que l'on nous a servi concernant l'inflation. C'était le mal à abattre et le remède était la modération salariale.

Désigner les hausses de salaires comme le coupable idéal a permis de ne pas remettre en cause l'appropriation des richesses par les actionnaires, d'éviter les revalorisations et de saupoudrer le tout par quelques primes ou participations pour éviter la grogne.

Ainsi en 1982, ce fut la fin de l'accroissement des salaires en fonction de l'augmentation des prix.

Seul le SMIC est concerné par le mécanisme d'indexation automatique. Les pensions de retraite de base sont également indexées mais le calcul se fait sur la moyenne de l'année et non sur l'inflation cumulée.

Pendant les années où l'inflation était peu importante, le ressenti des ménages les plus faibles n'était pas qu'ils pouvaient profiter d'une augmentation de leur pouvoir d'achat.

L'explication à ce ressenti est que les dépenses contraintes (loyer, énergies, contrats d'assurance, emprunts et abonnements divers) pèsent de plus en plus lourd dans le budget des ménages.

En effet, en 1960, ces dépenses représentaient 15.2% des dépenses totales des ménages contre 34% en 2018.

Elles impactent beaucoup plus les ménages modestes (38%) que les ménages les plus aisés (22%).



**Pour ne pas subir, il faut agir !**

Le sujet de la gestion des revenus par les ménages les plus modestes est également un sujet qui revient sur le devant de la scène régulièrement, notamment lors du versement de l'allocation rentrée scolaire. Ces ménages ne sauraient pas gérer leur budget !

La sociologie démontre l'inverse, les ménages modestes gèrent leur argent au plus juste et sont bien plus regardant que les plus aisés.

S'ils sont pauvres, pour certains surendettés, ce n'est pas parce qu'ils dépensent trop, mais tout simplement parce que leurs revenus sont trop faibles.

L'inflation n'est pas un indicateur du coût de la vie.

Dans son intervention, le Directeur de la Caisse des dépôts confirme que les dividendes versés aux actionnaires n'ont jamais été aussi élevés.

La richesse existe, mais elle n'est pas redistribuée à ceux qui la produisent, ni investie dans les outils de production.

Cette richesse permet aux plus aisés de faire prospérer leur patrimoine tout en accentuant les inégalités.

Il est nécessaire qu'aujourd'hui cette richesse ne soit pas reversée qu'aux seuls ménages les plus riches.

Le gouvernement doit augmenter les rémunérations des agents publics, augmenter les salaires dans le privé, augmenter les pensions de retraite et conditionner les aides aux entreprises avec un contrôle de la destination de ces aides.

Toutes et tous, nous devons nous faire entendre ; exiger des revenus décents permettant une réelle augmentation du pouvoir d'achat.

La **CGT** revendique :

- **Une revalorisation de la valeur du point d'indice de 10% immédiatement, puis rattrapage des sommes perdues ;**
- **Des augmentations dans les entreprises industrielles au moins au niveau de l'inflation ;**
- **L'ouverture de négociations sur les grilles de rémunérations ;**
- **Le relèvement systématique des grilles en proportion de l'évolution du SMIC ;**
- **La suppression des abattements de zone des OE ;**
- **Un 13<sup>ème</sup> mois pour tous-tes ;**
- **Une forte revalorisation des pensions de retraite afin que nos aîné-es ne sombrent pas dans la précarité. 300 euros immédiatement et pas de pension inférieure au Smic ;**
- **Une Sécurité Sociale intégrale financée par les cotisations sociales.**

Montreuil, Mars 2022

